



Sachets de nicotine:

Pourquoi l'introduction d'une limite maximale de nicotine pour les sachets de nicotine en Suisse est pertinente

Mesdames, Messieurs,

Les sachets de nicotine sont utilisés par les consommateurs et consommatrices comme alternative aux cigarettes. En Suisse, contrairement à la plupart des autres produits du tabac et de la nicotine, aucune réglementation légale ne fixe actuellement une teneur maximale en nicotine pour ces produits. Du point de vue du Forum des Consommateurs (kf), cette lacune réglementaire est problématique : elle complique l'orientation des consommateurs et consommatrices et permet la commercialisation de produits à très forte teneur en nicotine.

La présente brochure explique pourquoi l'introduction d'une limite maximale scientifiquement fondée de 16,6 mg de nicotine par sachet est pertinente et proportionnée. Elle s'appuie sur les conclusions de l'Institut fédéral allemand d'évaluation des risques (BfR) ainsi que sur les expériences acquises dans d'autres pays européens. Une telle limite renforcerait la protection des consommateurs sans restreindre fondamentalement l'accès à des alternatives moins nocives pour les fumeurs et fumeuses.

Je vous invite à lire attentivement les arguments présentés dans cette brochure. Celle-ci se veut une contribution constructive à un débat objectif et fondé sur les faits concernant les sachets de nicotine en Suisse.



Babette Sigg

Présidente du Forum des Consommateurs (kf)



Juillet 2026

Snus et sachets de nicotine

Similarités et différences

	Contient du véritable tabac	À usage oral
Sachets de nicotine	✗	✓
Snus	✓	✓

Le snus et les sachets de nicotine sont, comme les autres produits du tabac, régis par la Loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques. Celle-ci prévoit à juste titre une protection complète de la jeunesse, notamment l'interdiction de vente aux mineurs. Il est essentiel que la loi soit appliquée de manière rigoureuse.



Snus

Produit contenant du tabac finement moulu, de l'eau, du sel, des arômes et d'autres additifs.



Le snus contient du tabac naturel, lui-même source de nicotine.



Utilisation orale

Les deux produits sont placés entre la lèvre supérieure et la gencive. La nicotine est absorbée progressivement à travers la muqueuse buccale.



Sachets de nicotine

Sachets de cellulose sans tabac contenant de la nicotine, des édulcorants, des arômes et d'autres ingrédients.



Les sachets de nicotine ne contiennent pas de tabac, mais de la nicotine extraite du tabac.



Les sachets de nicotine contiennent 99 % de substances nocives en moins que la fumée de cigarette*.

* Les sachets de nicotine ne sont pas sans risque et contiennent de la nicotine, une substance créant une dépendance.



Les sachets de nicotine comme alternative moins nocive au tabagisme

Exemple pratique : la Suède, où le snus est disponible depuis plus de 200 ans

Le taux de tabagisme diminue, les sachets de nicotine y contribuent :

Baisse de 49% du tabagisme chez les femmes entre 2016 et 2024, parallèlement à l'utilisation accrue de sachets de nicotine. L'évolution observée suggère un effet de substitution en faveur de produits moins nocifs.

5,3%

Taux de tabagisme le plus faible de l'Union européenne en 2024.

Une contribution à la santé publique :

La Suède illustre de manière convaincante la contribution que peuvent apporter les produits nicotiniques moins nocifs à la santé publique.

41%

Incidence du cancer inférieure à celle observée dans d'autres pays européens.

Le passage à des alternatives moins nocives :

Au fil des décennies, de nombreux fumeurs suédois se sont tournés vers des alternatives à la cigarette : d'abord le snus, puis de plus en plus les sachets de nicotine sans tabac.

38%

Mortalité globale liée au cancer inférieure à la moyenne européenne.

Sources:



Limite maximale de nicotine pour les sachets de nicotine

Une solution pour la protection des consommateurs

L'Institut fédéral allemand d'évaluation des risques (BfR) est spécialisé dans la sécurité alimentaire, la sécurité des produits et la protection des consommateurs. Il a réalisé des évaluations scientifiques approfondies des sachets de nicotine et procédé à leur analyse sanitaire.

Sur la base de ces résultats, les scientifiques du BfR se prononcent en faveur d'une réglementation des sachets de nicotine. Parmi les mesures recommandées figurent notamment des avertissements sanitaires, des indications claires sur la teneur en nicotine ainsi que l'introduction d'une teneur maximale autorisée en nicotine.

Une teneur maximale en nicotine désigne la quantité maximale de nicotine autorisée par sachet. Cette limite est fixée afin d'éviter des doses excessivement élevées de nicotine et de réduire les risques pour la santé qui y sont associés.

Fondement scientifique (recommandation du BfR)

Le BfR recommande une teneur maximale de 16,6 mg de nicotine par sachet. Cette limite permet de maintenir les concentrations de nicotine dans le sang dans une plage comparable à celle observée lors de la consommation d'une cigarette, sans atteindre les pics très élevés associés aux produits fortement dosés.



soutient les fumeurs et fumeuses dans le passage à une alternative ;



protège les consommateurs contre les produits à très forte teneur en nicotine ;



respecte les seuils toxicologiques et s'inscrit dans l'évolution des standards européens.



Consultez l'étude du BfR ici :

La situation en Suisse

Pour tous les produits du tabac et de la nicotine, il existe déjà aujourd'hui une interdiction légale de vente aux mineurs, des normes de sécurité obligatoires ainsi que des avertissements sanitaires figurant sur les emballages. Des teneurs maximales légales en nicotine sont fixées pour les cigarettes et les cigarettes électroniques. En outre, une limite applicable aux substances toxiques existe pour le snus. En revanche, les sachets de nicotine ne font à ce jour l'objet d'aucune réglementation équivalente.



Les teneurs en nicotine des cigarettes et des sachets de nicotine ne sont pas directement comparables

Une cigarette est généralement fumée en quelques minutes seulement. La nicotine est alors rapidement absorbée par les poumons et passe dans la circulation sanguine. À l'inverse, un sachet de nicotine reste en bouche pendant une période plus longue. La nicotine est absorbée lentement et de manière continue à travers la muqueuse buccale. En raison de ces modes d'absorption et durées d'utilisation différents, les quantités de nicotine indiquées ne peuvent pas être comparées directement.

La Loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (LPTab) fixe des limites de nicotine différentes pour les cigarettes et les cigarettes électroniques. Aucune limite légale n'est toutefois prévue pour les sachets de nicotine.



Sources:

Standards pour les sachets de nicotine

Comparaison internationale



Des limites appropriées visent à maintenir la concentration sanguine de nicotine à un niveau comparable à celui des cigarettes et à éviter des dosages extrêmement élevés pouvant générer des risques évitables pour les non-fumeurs et les groupes vulnérables.



Autorisé par la Food and Drug Administration (FDA) depuis janvier 2025

Depuis janvier 2025, la FDA américaine a autorisé plusieurs sachets de nicotine pour le marché américain. En juillet 2026, la FDA a autorisé pour certains sachets de nicotine une communication indiquant que leur utilisation à la place des cigarettes réduit certains risques de maladies.



Recommandé par le BfR sur la base d'une évaluation scientifique

La recommandation scientifique fixe une teneur de référence à 16,6 mg par sachet. La plus forte teneur en nicotine connue du BfR atteint 47,5 mg par sachet. Pour l'exposition orale, une estimation de la toxicité aiguë de la nicotine de 5 mg/kg de poids corporel a été retenue.



Normes appliquées sur une base volontaire en Europe

Plusieurs pays ont introduit des standards volontaires de qualité, d'ingrédients et de nicotine.

Des limites ont été fixées notamment à 16 mg en Grèce, 16,6 mg en Italie et 17 mg en Serbie.



Pourquoi une limite maximale de nicotine en Suisse est pertinente



Favoriser la réduction des risques

Les sachets de nicotine contiennent nettement moins de substances nocives que les cigarettes et peuvent représenter une meilleure alternative pour les fumeurs qui continueraient autrement à fumer.



Renforcer la protection

La nicotine crée une forte dépendance. Une limite de 16,6 mg par sachet empêche l'arrivée de produits extrêmement dosés sur le marché suisse.



Instaurer une réglementation nationale

Une limite applicable dans toute la Suisse crée des règles claires et aligne le cadre sur des standards européens fondés sur les données scientifiques.

Conclusion

16,6 mg par sachet

Alors que d'autres pays ont mis en place des standards clairs, la Suisse demeure sans réglementation spécifique. Une limite maximale de 16,6 mg de nicotine par sachet constitue une solution équilibrée, scientifiquement fondée et pertinente du point de vue de la santé publique. Elle renforce à la fois la protection des consommateurs et la réduction des risques. L'introduction d'une telle limite représente une mesure raisonnable et proportionnée, notamment en comparaison avec des interdictions de produits plus radicales.

Comme les autres produits du tabac, les sachets de nicotine et le snus sont régis par la Loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques, qui prévoit à juste titre une vaste protection des mineurs, notamment une interdiction de vente aux personnes mineures. L'enjeu essentiel reste l'application rigoureuse de cette législation.

* Le BfR a évalué les sachets de nicotine sur la base des études et données disponibles. Pour l'exposition orale, une estimation de la toxicité aiguë de la nicotine de 5 mg/kg de poids corporel a été retenue.

